



11.3 RÉSULTATS CORRIGÉS

En 2008, la sous-représentation féminine était particulièrement marquée au sommet de l'armée (voir tableau 47). À l'époque, la proportion de femmes parmi les officiers généraux et les officiers supérieurs n'atteignait respectivement que 2,1 et 3,0 %. Quatre ans plus tard, nous ne pouvons observer qu'une légère augmentation. La proportion de femmes parmi les officiers supérieurs a augmenté d'un point de pourcentage, pour atteindre 4,0%. Nous ne dénombrons toujours qu'un seul officier général féminin. En 2012, ceci correspond à 2,8 %. L'augmentation modeste que nous pouvons observer n'est donc pas due à une augmentation du nombre de femmes parmi les officiers généraux. Elle est, en réalité, liée à une diminution du nombre d'officiers généraux masculins.

La proportion de femmes militaires n'a pas augmenté depuis 2008. Au contraire, elle a même légèrement diminué (de 8,4 à 7,7 %). Nous observons cependant une légère augmentation parmi les officiers subalternes (de 11,9 à 13,1%). Cependant, cette augmentation n'est une fois de plus pas la conséquence d'une augmentation du nombre de femmes parmi les officiers subalternes. Ce nombre a diminué de 475 à 421. La diminution du nombre d'officiers subalternes masculins est néanmoins plus importante.

Tableau 47 : Nombre et proportion de femmes et d'hommes chez les officiers généraux et les officiers supérieurs de l'armée belge (2008 et 2012)

	2008				2012			
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Proportion de femmes	Proportion d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Proportion de femmes	Proportion d'hommes
Officiers généraux	1	46	2,1%	97,9%	1	35	2,8%	97,2%
Officiers supérieurs	41	1343	3,0%	97,0%	52	1261	4,0%	96,0%

Source : Ministère de la Défense